



Municipalité  
de  
Vucherens

Vucherens, le 23 février 2026

**Au Conseil communal  
1509 Vucherens**

## **Préavis municipal n° 01/2026**

### **Demande de crédit de CHF 110'000.- pour la mise en conformité des ouvrages de captage, de pompage et de traitement de l'eau potable**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

#### **1. Préambule**

Le réseau de distribution de l'eau potable de Vucherens a été créé à partir de 1947. Son développement s'est effectué au gré des demandes de nouveaux raccordements, des besoins en ressources supplémentaires ainsi que de l'évolution des normes régissant la qualité de l'eau et la sécurité du réseau.

Aujourd'hui, en complément des opérations d'autocontrôle et les analyses réalisées en interne, la commune de Vucherens, en sa qualité de distributeur d'eau, est soumise à la surveillance de l'OFCO (Office de la consommation du Canton de Vaud).

Lors des dernières inspections du réseau communal par l'OFCO, plusieurs points de non-conformités ont été relevés. La présente demande de crédit vise à répondre à ces exigences tout en intégrant certaines améliorations destinées au personnel, notamment en matière de sécurité au travail.

#### **2. Travaux nécessaires**

Il est prévu de modifier l'ensemble des accès aux ouvrages afin qu'ils soient équipés de serrures à clé. Des bondes à siphons seront également posées afin d'empêcher l'intrusion d'insectes et de batraciens. Les travaux comprendront également l'assainissement et le traitement des bétons et des pièces rouillées. Certaines matières aujourd'hui non conformes aux normes en vigueur ne sont plus autorisées et devront donc être remplacées.

Au chapitre de la sécurité au travail, les échelles existantes, glissantes et périlleuses d'accès devront être remplacées par des modèles antidérapants répondant aux normes actuelles et garantissant une prise en main sécurisée.

L'installation de mesure de la turbidité à la STAP des Rueyres ne donne actuellement pas satisfaction et devra être modifiée dans le cadre des présents travaux.

Le point le plus conséquent concerne la sécurisation des captages de la Faveyre, situés le long de la Route Cantonale 601. A cet endroit, un risque de débordement de la conduite d'eaux claires de la route cantonale vers le réseau d'eau potable a été identifié. Des travaux de gros œuvre seront nécessaires en bordure de la RC 601 afin de modifier le captage. Des interventions importantes devront également être réalisées dans un local souterrain.

### 3. Choix des mandataires

La Municipalité a porté son choix sur l'entreprise de génie civil A. Cuanoud SA à Seigneux. Cette entreprise est spécialisée dans le domaine de l'eau potable et a déjà travaillé par le passé pour le service de l'eau de la commune de Vucherens.

La modification du turbidimètre sera confiée à l'entreprise Waterconsult SA. Cette entreprise, basée à Cudrefin, est spécialiste dans les technologies de traitement de l'eau. Le raccordement du turbidimètre au système de télégestion sera quant à lui confié à la maison A. Pilet SA basée à Bousens et responsable de la télégestion du réseau d'eau communal.

### 4. Coûts des travaux

A. Cuanoud SA	CHF	88'748.-
Waterconsult SA	CHF	5'089.-
A. Pilet SA	CHF	1'000.-
Divers et imprévus	CHF	15'163.-
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>110'000.-</b>

### 5. Financement

Le montant du présent préavis sera financé par un emprunt bancaire.

### 6. Amortissement

Avec l'introduction des nouvelles normes comptables, il est appliqué les durées d'amortissement déterminées par type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- conduites d'eau potable : CHF 7'800.-, amortissement en 60 ans, CHF 130.- par année,
- réservoir partie génie civil : CHF 6'000.-, amortissement en 60 ans, CHF 110.90 par année,
- réservoir partie appareillage : CHF 88'800.-, amortissement en 30 ans, CHF 2'960.- par année,
- organes de mesures, commandes et de régulation : CHF 7'400.-, amortissement en 15 ans, CHF 493.35 par année.

## 7. Décision

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nous vous demandons de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil communal de Vucherens,**

- vu le préavis municipal n° 01/2026,
- où le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour de la présente séance,

**décide**

- d'approuver la demande de crédit de CHF 110'000.- pour la mise en conformité des ouvrages de captage, de pompage et de traitement de l'eau.

Adopté en séance de Municipalité le 23 février 2026.

Au nom de la Municipalité

Jean-François Perroud



Syndic



Noémie Steiger



Secrétaire

Municipaux responsables : Urbain Cherpillod et Jean-François Perroud